
N° 6 | 2026

Tempête d'idées : retour aux sources et actualité du travail social radical

Réflexions sur la domination adulte à la lumière de l'œuvre de Tal Piterbraut-Merx

À la mémoire de Tal Piterbraut-Merx

Karima GACEM *Doctorant*

UFR Sciences psychologiques et Sciences de l'éducation et de la formation (UFR SPSE)

Centre de recherche Education et formation (CREF, EA 1589)

Paris West University Nanterre La Défense

Édition électronique :

URL :

<https://articulations.numerev.com/articles/revue-6/3657-reflexions-sur-la-domination-adulte-a-la-lumiere-de-l-oeuvre-de-tal-piterbraut-merx>

ISSN : 2728-834X

Date de publication : 28/08/2026

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : GACEM, K. (2026) Réflexions sur la domination adulte à la lumière de l'œuvre de Tal Piterbraut-Merx. *Articulations*, (6). <https://doi.org/10.34745/>

Je retrace dans cet article ma découverte du travail de Tal Piterbraut-Merx et comment celui-ci m'a marquée, bousculée, questionnée en profondeur. Le mettre en lumière, c'est entrer dans un récit, suivre des traces laissées par d'autres qui ne sont plus là, mettre en dialogue plusieurs voix, orales, écrites, donner à voir et à lire la construction de connaissances comme une aventure humaine, une traversée de ponts, une expérience vécue. C'est montrer comment ce qui pourrait sembler aller de soi perd soudainement son caractère d'évidence à la lumière de la pensée d'une philosophe qui vient éclairer des angles morts, interroger des systèmes sociaux, politiques, culturels qui cadrent le regard que nous posons sur les enfants, l'écoute de leur voix, ou plutôt son inaudibilité sociale (Huchet, 2023), la difficulté pour ces voix différentes (Gilligan, 2008) d'être entendues, prises en compte, d'affecter le monde et de le transformer.

In this article, I recount my discovery of Tal Piterbraut-Merx's work and how it left a lasting impression on me, shook me up and made me question things deeply. To shed light on it is to step into a narrative, to follow in the footsteps of others who are no longer with us, to bring together multiple voices – spoken and written – and to present the construction of knowledge as a human adventure, a journey across bridges, a lived experience. It is to show how what might seem self-evident suddenly loses its obviousness in the light of a philosopher's thinking, which sheds light on blind spots and questions the social, political and cultural systems that shape the way we view children and listen to their voices – or rather, the fact that their voices are socially inaudible (Huchet, 2023), the difficulty these 'different voices' (Gilligan, 2008) face in being heard, taken into account, influencing the world and transforming it.

Mots-clés :

Enfance, Rapport de domination

Interroger un allant de soi qui ne dit pas son nom: la domination adulte

Mon intérêt pour les questions liées à l'enfance prend racine à la fois dans mon parcours personnel, dans mon expérience professionnelle d'éducatrice spécialisée en protection de l'enfance et dans mon parcours de doctorante. Dans le cadre de ma recherche doctorale, je me suis questionnée sur la façon dont les adultes en protection de l'enfance pouvaient apprendre des enfants et sur le fait que leurs paroles puissent transformer les institutions qui les prennent en charge et contribuer à un apprentissage au sein de ces dernières. Se poser ces questions amène à ouvrir une réflexion d'ordre politique sur la place et le statut des enfants au sein de la société, sur les rapports de pouvoir et de domination, sur la représentation sociale de leurs voix et donc à interroger la domination adulte. Je fais ici le récit de ma première rencontre avec ces travaux.

16 novembre 2024, il est 14 heures à Paris. Je suis au kiosque Place de la Nation où le Collectif Enfantiste organise une mobilisation contre les violences faites aux enfants et aux adolescents. La place est pour l'instant bien clairsemée. Cela fait plusieurs semaines que je ressens le désir de retourner dans des manifestations qui ont du sens pour moi et qui me sortent de la thèse, d'une réflexion intellectuelle, de mes articles, de mes livres, de l'écriture et de ce processus assez enfermant à certains moments. J'ai besoin de voir, de ressentir le monde, ce qui l'agite et le traverse, d'être dedans et pas en dehors.

Enfantisme et infantisme, plus qu'une voyelle, une différence fondamentale

Étonnamment, je n'ai entendu parler du Collectif Enfantiste que très récemment dans un média où sa fondatrice Claire Bourdille s'est exprimée. Pour une raison difficile à expliquer, j'ai ressenti une forme de connexion avec cette personne, comme si elle me parlait, comme si elle s'adressait à moi pour me dire quelque chose que j'avais besoin d'entendre. La clarté de son discours, son engagement, sa sincérité, son authenticité m'ont tout de suite sauté aux yeux et touchée. Elle explique son combat et celui de ce collectif créé en 2022. Sur son site Internet, celui-ci est désigné comme un collectif d'activistes qui luttent contre « les violences faites aux enfants et aux ados, contre l'adultisme intersectionnel » et pour les droits des enfants. Plus précisément,

l'enfantisme y est expliqué :

« L'enfantisme est un mouvement social, culturel et politique qui vise l'égalité en matière de respect de droits, de dignité et d'intégrité entre les adultes et les jeunes personnes.

Il lutte en particulier contre le système d'oppression et de domination des adultes sur les enfants et les adolescent·es : l'adultisme. Né en France, l'enfantisme s'inscrit dans une dynamique déjà présente dans les pays anglo-saxons à travers la notion de *childism* et les *Childhood Studies*. La chercheuse Mathilde Lévêque, maîtresse de conférences en littérature jeunesse, a été l'une des premières universitaires à s'intéresser à ce courant : « Le parallèle proposé est celui du féminisme, à savoir de considérer les enfants comme un groupe minoritaire et marginalisé par les adultes. » (...) L'enfantisme pourrait devenir un mouvement sans précédent, plaçant les enfants et les adolescent·es au centre des enjeux politiques et sociétaux. C'est dans cette perspective qu'a été créé, en 2022, le Collectif Enfantiste, avec pour objectif de faire vivre concrètement ces principes à travers la mobilisation citoyenne[1]. »

Alors que le terme *infantisme*, *childism* en anglais (Young-Bruehl, 2012), renvoie aux préjugés et discriminations à l'égard des enfants[2], aux attitudes et idées qui légitiment les préjudices qui leur sont faits, l'enfantisme est son exact opposé. Intéressant et nécessaire. Malgré mon intérêt pour le sujet et pour les prises de parole médiatiques sur les violences faites aux enfants, j'essaie de comprendre cette découverte tardive et pourquoi cette voix n'était pas encore arrivée jusqu'à moi. Claire Bourdille lance un appel à la mobilisation pour cette journée organisée à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre et je me dis que j'irai, je dois répondre à cet appel, je ne me vois pas agir autrement. Quand quelqu'un vous parle, vous devez lui répondre. Je resterai toute l'après-midi sur cette place jusqu'à la fin du rassemblement. Des voix d'enfants, des chansons, des chorales, des témoignages d'adultes, de survivant·es de violences, d'activistes de diverses associations. Des larmes, des rires, des raisons d'espérer. Je me décide à faire le tour des stands qui sont proposés et m'arrête en particulier à ceux où il y a des livres (déformation professionnelle sans doute), sur le stand de l'association Stop VEO contre les violences éducatives ordinaires. Une de ses membres avait pris la parole dans l'après-midi. Plusieurs livres sont disposés sur le stand, un livre en particulier me saute aux yeux en raison de son titre *La domination oubliée*, auquel je trouve une connotation presque poétique. Son sous-titre : *Politiser les rapports adulte-enfant*. Je lis la quatrième de couverture de ce livre rouge. Je ne connais pas son auteure, Tal Piterbraut-Merx. Il est écrit : « Tal Piterbraut-Merx était chercheuse en philosophie politique, écrivain et

militant[3]. Suite à son suicide, un collectif d'ami·es a établi cet ouvrage à partir du manuscrit inachevé de sa thèse. » Je suis profondément bouleversée à la lecture de cette phrase. Que la personne qui l'a écrit se soit suicidée, qu'il s'agisse d'une doctorante, et que son réseau amical se soit mobilisé pour constituer ce livre posthume. Ce dernier élément marque un geste éthique d'une grande beauté, pour continuer à faire vivre le travail et les pensées d'une personne qui s'est donnée la mort et dont les deux tiers de la thèse étaient écrits. Voix qui reste présente dans un geste de continuité et de volonté de la maintenir vivante. Pendant le trajet qui me ramène chez moi, je me plonge dans mon smartphone pour en apprendre plus sur elle, je continuerai cette exploration plusieurs jours au travers de ses publications et communications disponibles sur Internet.

Tal Piterbraut-Merx s'est suicidé le 25 octobre 2021, à l'âge de 29 ans. Doctorante, agrégée de philosophie, féministe, queer et activiste. Tal a été victime d'inceste dans l'enfance. Dans l'hommage qui lui est rendu par ses ami·es et proches, il est écrit : « Tal est mort de l'inceste, de l'antisémitisme, de l'homophobie, de la domination patriarcale contre lesquelles elle luttait chaque jour, et contre lesquels nous continuerons de lutter. » (Saïdi, 2021, §4). Elle publie un premier roman sous pseudonyme en 2017 et un second en 2021, *Outrages*. Pierre Niedergang qui en fait la critique parle de « scandale du corps écrit » pour évoquer ce livre où « L'écriture soutient alors l'un des thèmes qui constituent le propos de *Outrages* : la difficulté d'un corps à émettre une parole, une parole qui soit entendue » (2021, §5). Le corps comme possible expression, comme lieu d'où peut émerger une parole, un corps qui se bat pour dire une parole et pour qu'elle soit reçue.

Ma découverte se poursuit et m'ouvre à la pensée d'une jeune chercheuse brillante, à l'oral comme à l'écrit, avec des capacités d'argumentation, d'analyse et de communication remarquables. Passionnant à lire et à écouter. Je me demande alors comment on arrive à ce niveau qui me paraît exceptionnel. L'évidence qui est questionnée par cet auteur, c'est celle de la domination des adultes sur les enfants. Vous êtes-vous déjà posé la question en ces termes ? Qu'est-ce qui justifie cette domination ? Qu'est-ce qui la légitime ? En quoi le fait que les adultes aient un pouvoir relève d'un indiscutable auquel on serait en tout lieu et en tout temps amenés à souscrire ? Qu'est-ce qui fonde la position subalterne des enfants par rapport aux adultes ? Qu'est-ce qui explique cette domination ? Quelles en sont les causes et les conséquences ? Pourquoi devrais-je me considérer comme plus importante qu'un enfant, pourquoi mon point de vue serait-il supérieur au sien, pourquoi tout devrait-il tourner autour de mon monde ? Les poignées de porte, les porte-manteaux, les sièges pour s'asseoir, l'agencement des transports en commun, la hauteur des tables ? Le sujet des discussions et des débats de société, ce dont on parle entre adultes et pour les adultes, parce que ce sont des choses sérieuses, qui comptent ? Le reste n'est qu'enfantillage, n'est-ce pas ? Pourquoi mes droits devraient-ils être plus étendus que

les siens ? En quoi mon âge et mon état d'adulte seraient-ils la forme la plus avancée du développement humain, le point d'aboutissement, l'étape ultime de l'accomplissement de soi ? J'ai essayé de retracer ici certains questionnements que soulève le travail de Tal Piterbraut-Merx.

L'enfance, sujet politique

Il est temps maintenant de présenter plus en détail les apports de son travail. Il s'agit pour elle de politiser l'enfance, c'est-à-dire de sortir de la naturalisation de l'enfance, en remettant en cause l'idée qu'une explication par la nature suffirait à justifier le traitement de l'enfance au sein de la société. En effet, ce traitement relève d'une construction sociale, créée par un système politique donné, et non par des caractéristiques naturelles qui seraient liées à l'enfance en tant que telle. En d'autres termes, il s'agit pour l'auteur de s'appuyer sur une hypothèse dite constructionniste pour proposer des pistes de transformation et d'émancipation : « il est possible en transformant l'organisation de la société de transformer ces caractéristiques, si on change la construction sociale, la nature change » (2021a[4]). C'est aussi le mouvement opéré par certaines théoriciennes féministes qui ont établi un parallèle entre le statut des femmes et celui des enfants : les femmes seraient des êtres sensibles, dépendants, fragiles, ces caractéristiques naturelles justifieraient la domination exercée dans le système patriarcal, alors que ces caractéristiques n'ont rien de naturel. Pour ce faire, l'autrice va retracer la façon dont la philosophie traite de l'enfance. Ce qu'elle montre, c'est que l'enfant est cantonné à un stade pré-social, à un état de nature, ses capacités de pensée et de raisonnement réduites, une sorte de « page blanche » sur laquelle tout reste encore à écrire pour cet être qui n'est pas encore inséré au sein des structures sociales. Elle interroge également le modèle protectionniste (l'enfant vulnérable à protéger), le lien entre la nature fragile de l'enfant et le statut juridique de minorité qui lui est associé. L'enfant serait un être incomplet qui doit passer par des stades de développement pour devenir un adulte. Elle reprend ainsi les travaux de Piaget qui étudie le développement de la pensée de l'enfant au prisme des catégories adultes. Dans cette perspective, l'enfant n'a pas encore acquis la pensée formelle et abstraite ni le jugement moral, sa pensée fait défaut, elle manque de logique, elle est trop imagée et peu construite. Ce modèle développementaliste adulto-centré définit une forme de nature enfantine en référence à l'adulte. Le modèle de protection paternaliste en est la conséquence politique : du fait de son immaturité et de sa fragilité, l'enfant doit être protégé et éduqué, le statut de minorité le place dans un régime juridique spécifique, et il se trouve de ce fait dépossédé de certains droits (droit de vote, droit de choisir son lieu d'existence par exemple). Il ne peut donc pas faire de choix en ce qui concerne sa propre vie et comment il souhaite la mener. En outre, l'enfant est l'objet des projections des adultes qui placent en lui tantôt de l'espoir, tantôt leurs propres angoisses. Cette essentialisation de l'enfance a tendance à occulter et masquer les rapports de pouvoir

qui existent entre adultes et enfants. Questionner les présupposés de ce modèle peut permettre de proposer des pistes plus émancipatrices pour réfléchir à la relation entre adultes et enfants.

L'auteur s'appuie sur les travaux qui opèrent une critique du développementalisme (Turmel, 2006 ; Burman, 1994) et du modèle de développement de l'enfant tel qu'il existe dans les sociétés occidentales. Ce modèle qualifié de téléologique car il se rapporte aux buts et aux fins – devenir un adulte – est historiquement situé. Il s'est construit au moment où les puissances coloniales avaient besoin d'outils et d'un cadre théorique pour étudier les peuples colonisés et juger de leur niveau de développement. L'enfance est associée à une mentalité primitive, il s'agit de corriger les écarts de développement à partir d'un schéma commun à tous les enfants. L'enfant serait un être pré-politique, pré-social nous l'avons dit, « l'enfance située hors du corps social, on met dans la nature ce qu'on veut évacuer du politique » (2021a). À partir de l'article de Christine Delphy, L'état d'exception : la dérogation au droit commun comme fondement de la sphère privée (1995), Tal Piterbraut-Merx va préciser l'hypothèse constructionniste évoquée plus haut. J'avais lu cet article de Delphy que j'avais trouvé percutant et éclairant. La sphère de la vie privée (la famille) donne lieu à des droits spécifiques qui dérogent au droit commun et qui portent préjudice aux individus qu'ils sont censés protéger. Elle constitue donc « une double exception au droit commun : elle est une privation de droits pour certaines catégories (tant de jure que de facto) et un surcroît[5] de droits acquis sur les premières (...) Cette exception constitue donc au niveau juridique, i.e. le plus légalement du monde, des catégories antagonistes et complémentaires de dominant et de dominé » (Delphy, 1995, p. 109). L'enfant est assimilé à une propriété sur laquelle les parents ont des droits. Dans une interview donnée en 2002, Delphy pose les choses en ces termes :

« Quand on parle de la famille, ou des femmes ou de n'importe quelle autre catégorie, je pense qu'il faut laisser de côté le fait qu'on a un groupe préconstitué, et qu'ensuite des pratiques s'appliquent à lui. Par exemple, il y a des règles qui s'appliquent aux enfants. Je dirais que les enfants sont d'abord des gens à qui s'appliquent ces règles-là, et ces règles les rendent enfants. Qu'est-ce qu'un enfant ? C'est, entre autres choses, quelqu'un qui va à l'école et qui appartient à des parents. Ensuite, on peut le rationaliser en disant : "il faut que ce soit comme ça, parce qu'un enfant n'a pas suffisamment de compétences, etc." Mais il est d'abord défini par toutes les interdictions et les contraintes qui s'appliquent à lui et par le fait qu'il est un mineur. Et si on regarde le sens de "mineur", cela signifie tout simplement : qui n'est pas un sujet de droit. Les enfants ne sont pas des citoyens, c'est la première chose qui les définit. Ils n'ont pas droit aux protections usuelles de la

loi.»

La distinction et l'opposition entre le public et le privé relève d'une construction sociale et juridique qui est une dérogation encadrée au droit commun. Delphy précise également, dans la préface d'un de ses livres publié en 2007, la difficulté qu'elle a eue de remettre en cause le statut de minorité dans les cercles féministes et intellectuels et comment les travaux des sociologues de l'époque ne venaient à aucun moment interroger ce statut de minorité posé comme une évidence : « Dans une société qui prétend se préoccuper presque avant tout du bien-être des enfants, il ne faut pas dire que les enfants sont traités comme des possessions. » Elle poursuit :

« On a ici un très bon exemple de naturalisation. Les choses sont mises cul par-dessus tête ; la dichotomie légale – ou coutumière, peu importe – qui décrète que telle personne est un enfant, et telle autre un adulte, dichotomie qui régira les différences dans le traitement et donc dans le comportement des deux groupes, cet acte fondateur est passé sous silence. Une fois que les groupes sont constitués, on ne se demande plus comment ils ont été constitués. On se demande en quoi ils diffèrent, comme si l'opération par laquelle ils ont été nommés différents, puis traités différemment, était sans rapport avec leurs différences actuelles. Mieux encore, la dichotomie légale est traitée comme un reflet de leurs différences “réelles” (naturelles), qui deviennent ontologiques. Ils sont différents ; la loi est bien obligée d'en tenir compte ; et c'est si anodin que cela ne mérite même pas d'être mentionné. (...) La “vulnérabilité” des enfants aux agressions adultes, en particulier de leurs parents, était implicitement considérée comme un fait de nature. Ce que j'ai voulu montrer, c'est que c'est un fait, mais un fait de loi. »

L'enfance, un état naturel de faiblesse ?

Delphy montre en effet que le statut de minorité fragilise les mineurs et les enferme dans un rapport de pouvoir inégal dont ils pâtissent. Pour démonter ce présupposé de la minorité, elle va d'abord poser la question de savoir si les mineurs seraient effectivement dans un état de faiblesse par nature qui justifierait ce régime d'exception juridique, et, d'autre part, questionner l'unité du groupe des mineurs en tant que

groupe homogène qui devrait donc disposer d'un traitement homogène. Et, si effectivement ils sont dans un état de faiblesse spécifique, leur conférer un statut d'exception se justifie-t-il. Pour Delphy, cette homogénéisation relève de la fiction : la tranche d'âge 0-18 ans n'est en rien homogène et mettre au même niveau un nourrisson et un adolescent paraît aberrant. Par ailleurs, si certains enfants ont des besoins spécifiques, ce qui est le cas, cela ne justifie en rien de retirer des droits à tout un groupe social. Ce traitement d'exception relève d'une discrimination juridique qui ne peut se fonder sur une prétendue fragilité de l'enfance en général. Dit autrement, le statut de minorité est fondé sur une argumentation fallacieuse qui naturalise l'enfant et en déduit un statut juridique à nul autre pareil. Au nom de la « nature », la liberté des enfants se trouve ainsi réduite « en leur déniaient l'acquisition de savoirs et de compétences, déni qui les rend dans la vie quotidienne pratiquement – et non seulement légalement – dépendants. On pourrait parler d'un processus d'infantilisation toujours plus poussé des jeunes » (Delphy, 1995, p. 93). La minorité est non seulement un principe juridique discriminatoire mais elle a aussi des conséquences pratiques quant aux possibilités qu'ont les enfants et les jeunes de s'émanciper et d'être des citoyens parmi d'autres.

Tal Piterbraut-Merx va se pencher ensuite sur les violences faites aux enfants. La famille a des droits étendus sur l'enfant qu'elle doit protéger. Par conséquent, comment expliquer que la violence soit possible dans le cercle familial, supposé être un havre de paix protecteur ? En accord avec le propos de Delphy, l'auteur considère que le statut de minorité fragilise l'enfant et va l'empêcher d'accéder à un certain nombre de ressources, notamment de connaissances, sur l'apprentissage du consentement ou de la vie affective, relationnelle et sexuelle. Le manque de connaissances fragilise les enfants par l'ignorance dans laquelle ils-elles se trouvent à l'endroit des adultes et de ce qui leur est ou non permis de faire. Ce « modèle paternaliste » de protection de l'enfant (2021b, p. 52) met en exergue la figure de l'enfant fragile et vulnérable, impuissant, et non les facteurs sociaux et les acteur·ices responsables de cette violence. Cette incapacité notoire de l'enfant justifie ainsi le droit à l'autorité parentale. Or, « Plutôt que de penser les institutions étatiques et familiales comme remède à la vulnérabilité naturelle des enfants, il serait intéressant de formuler l'hypothèse inverse : les institutions jouent un rôle dans la production matérielle et symbolique de la vulnérabilité des enfants. » (2020, p. 112). Si la domination patriarcale a été remise en cause – les femmes ne sont plus considérées comme des mineures sous l'autorité de leur père ou de leur mari – ce « travail reste entier en ce qui concerne l'enfance et ceci ne pourra se produire sans la prise de parole par les principaux·ales concerné·e·s. » (2020, p. 113).

L'autrice considère dans son analyse que ce qui définit le rapport social entre adultes et enfants, c'est l'« inversion nécessaire entre le statut d'enfant et celui d'adulte » (2023, p. 16), le fait que tout enfant deviendra un jour un adulte et que, contrairement à

d'autres rapports sociaux de domination, celui-ci va s'inverser et faire l'objet d'« une mobilité importante et unilatérale » (p. 17). Cette mobilité dans le temps va rendre difficile « la formation d'une conscience de classe enfantine » (p. 21), en ce que la promesse du – quand tu seras adulte, toi aussi tu seras à ton tour dans une position de pouvoir – ne permet pas de la faire émerger. L'« appropriation temporelle » du temps des enfants par les adultes, au travers du travail scolaire, participe à faire exister une classe des enfants, « le travail scolaire constitue bien dans ce cadre une activité extorquée car non rémunérée, déléguée au seul groupe des enfants. » (p. 20). L'oubli par les adultes de leurs conditions d'enfants, l'idéalisation de leur enfance tout comme la promesse qu'un jour eux aussi deviendront adultes, opèrent à la fois un refoulement et un réaménagement du rapport à cette période de la vie : « L'oubli de l'adulte vis-à-vis de son enfance est ainsi paradoxal : la mémoire opère son travail de sélection et de tri, et les souvenirs se parent d'un éclat nouveau, qui rend possible l'exercice du pouvoir. » (p. 22). Les souvenirs traumatiques ont un statut particulier dans cette configuration, ils viennent requestionner la frontière adulte-enfant en amenant l'adulte à revisiter son enfance et la condition dans laquelle il-elle s'est trouvé·e. « Les souvenirs traumatiques viennent donc contrarier le processus d'oubli des cadres de l'enfance » (p. 23).

Au vu des violences auxquelles sont exposés les enfants dans la sphère familiale supposée les protéger, Piterbraut-Merx conclut que le modèle de protection de l'enfance tel qu'il est érigé n'atteint pas son but en fragilisant l'enfant : « comment se fait-il que les adultes aient ce pouvoir sur des personnes aussi fragiles ? ça accroît la dépendance, il faudrait réfléchir à un régime de soin, de soutien qui ne puisse pas accroître la dépendance » (2021a). Le care permet en ce sens de penser l'interdépendance humaine, la vulnérabilité en considérant l'importance des liens et des relations, non à partir de principes universels abstraits définis a priori mais à partir de situations et de contextes concrets et spécifiques. Le care est selon Joan Tronto (2009) à la fois une disposition, une activité et une pratique. Il s'agit finalement de ce qui permet au monde d'être vivable, habitable : le care est donc central, précieux car il est la condition même d'une vie pleinement vivable, d'un monde soutenable. Piterbraut-Merx interroge l'usage qui est fait par ailleurs du concept de vulnérabilité par certaines théoriciennes du care en tant qu'il tend à naturaliser et figer l'enfance dans un statut de vulnérabilité voire de dépendance[6] (2020). Or, l'explication par le biologique doit être dépassée, elle ne permet pas de questionner les conditions sociales et politiques dans lesquelles les enfants se trouvent. La réponse donnée à cette vulnérabilité par certaines théoriciennes du care est également critiquée par Tronto (2009) – à savoir le maternage et la dyade mère-enfant – et problématique par son essentialisme selon Tal, elle a tendance à laisser dans l'ombre les diverses pratiques de prise en charge des enfants[7]. Le maternage se distingue en revanche du paternalisme, il ne vise pas la coercition mais le soin de l'enfant. Toutefois, cette lecture par le maternage masque la façon dont le statut d'enfant est « co-produit » par des institutions sociales. L'auteur se demande dès lors pourquoi les théories du care ont si peu questionné le statut de minorité et la vulnérabilité de l'enfant au sein de sa famille ainsi que le rapport adulte-enfant.

Piterbraut-Merx pose en outre qu'« En dépassant l'affirmation vague selon laquelle l'enfance serait en danger, et en donnant un visage à la menace et donc aux agresseur·ses, nous soulignons les insuffisances de ce modèle. » (2021b, p. 54). L'enjeu serait en somme d'« envisager la manière dont les groupes dominés pourraient s'emparer du pouvoir/savoir dont ils sont privés. » (2020, p. 9). Joan Tronto (2009) s'est attachée en revanche à cette politisation de l'éthique du care à laquelle nous souscrivons. Les institutions sociales peuvent en effet être questionnées pour penser ce qui constitue un bon care auprès d'une population spécifique, comme les enfants pris en charge en protection de l'enfance.

Émanciper l'enfance ?

Piterbraut-Merx va s'intéresser ensuite aux pistes qui permettraient une émancipation des enfants. Elle s'appuie notamment sur la théoricienne féministe Shulamith Firestone (1972 ; 2002) qui propose l'abolition de la famille et de la maternité, un vaste projet. Il s'agit pour Firestone de remplacer la famille nucléaire par une « expérience communale » (2021b) (kibboutzim, expérience de Summerhill...), c'est-à-dire par un réseau plus large d'adultes qui s'occuperaient de l'enfant (environ dix personnes selon Firestone, dont un tiers d'enfants), et un contrat encadrerait cette situation dans le temps. Il conviendrait aussi de dissocier l'autorité parentale d'un pouvoir sur l'enfant. Plus précisément, de dissocier la maternité d'une possession et propriété de l'enfant : je lui ai donné naissance, c'est le prolongement de moi-même, c'est le mien, il m'appartient, j'ai un pouvoir et des droits sur lui, je peux en disposer comme je l'entends. Tal Piterbraut-Merx suggère que l'abolition du statut de minorité permettrait de dépasser la relation de dépendance des enfants vis-à-vis des adultes. Il y a lieu de prendre en compte les situations spécifiques qui justifieraient une réponse juridique spécifique et de donner aux enfants une autonomie financière et matérielle par le versement d'aides sociales par exemple en lieu et place de l'argent de poche des parents.

Pour « conjurer l'oubli » (2023) par les adultes de leur enfance, l'autrice propose « la remémoration collective », pratique qui, en reconnectant les adultes à leur enfance, pourrait permettre de questionner ce rapport de pouvoir : « nous pourrions imaginer des modalités de luttes collectives, dont l'objectif premier serait de contrer l'oubli des conditions matérielles et symboliques du statut de l'enfant. Il s'agirait alors, comme levier politique premier, de défaire collectivement[8] l'oubli des statuts de l'enfance ou son corollaire, l'idéalisation de celle-ci, en mettant en œuvre une réminiscence collective et sélective des mécanismes sur lesquelles elle repose, pour devenir des historien·nes de nous-mêmes. À partir d'ateliers directifs, nous pourrions repérer les traits communs, les motifs récurrents qui fondent le rapport des adultes aux enfants. » (2023, p. 23). Ce travail collectif permettrait de dessiner « un tableau général et

politique de l'enfance » (p. 23) où les enfants seraient également parties prenantes du processus en limitant les effets d'idéalisation après-coup. Ainsi, « le rapprochement phénoménologique entre le statut d'enfant et celui d'adulte à travers l'élément du souvenir contient des potentialités révolutionnaires, en ce que, si elle fait l'objet d'une pratique politique guidée, la remémoration par l'adulte de l'oppression subie par l'enfant est possible. » (p. 25). Cette piste originale de lutte contre l'oubli parlera sans doute particulièrement à ceux et celles qui, de près ou de loin, ont choisi de travailler avec des enfants ou qui se sentent proches de leur monde et, d'une certaine façon, de l'enfant qu'ils-elles ont été. Observer les connexions que les adultes qui travaillent avec des enfants font avec leur propre enfance serait une piste intéressante à explorer dans ce prolongement. Nous ajoutons à ceci un enjeu qui traverse nous semble-t-il la protection de l'enfance dans son ensemble : traiter de questions socialement invisibilisées et silenciées, où apprendre revient à conjurer l'oubli mais aussi l'ignorance. Apprendre des enfants, nous souvenir de ce que notre enfance a été, apprendre de ce qu'est la leur, leur donner les outils et les connaissances qui leur permettront de se situer face aux adultes, ne pas faire d'eux des êtres dominés voués à reproduire l'ordre social qui leur est transmis : « le maître n'est pas celui qui nous impose ses réponses, mais celui qui conditionne notre attention aux problèmes. (...) Apprendre de nos aîné-es, c'est d'abord apprendre de leurs erreurs, nombreuses. C'est, surtout, ne pas faire pareil. » (Charbonnier, 2023, p. 37).

De la domination au care en protection de l'enfance

Arrivée à l'issue de la présentation du travail de Tal Piterbraut-Merx, plusieurs éléments peuvent en particulier être dégagés. Le premier est que replacer les institutions de protection de l'enfance comme des institutions dont la finalité est le care invite à se pencher sur les risques de domination que la relation de care peut contenir (Garrau, 2009). Ces risques sont liés à la dimension exigeante de ces activités sur le plan psychologique, à leur pénibilité qui peut mettre en jeu des réponses inadéquates. Cette vulnérabilité est aussi provoquée par le fait que le-la professionnelle ne peut pas forcément mettre fin à la relation de care[9], et que ses intérêts et ses besoins ne sont pas toujours pris en compte. Cette domination peut également être sociale et structurelle dans un contexte de manque de reconnaissance des travailleurs et travailleuses du care, ce qui a conduit Elsa Dorlin à qualifier l'éthique du care de morale des dominés (Garrau, 2009). Marie Garrau propose ainsi de considérer, à l'instar de Philip Pettit[10], le groupe de ceux qui bénéficient et dispensent le care comme des « classes de vulnérabilité » : « expression qui désigne chez Pettit des groupes sociaux composés d'individus vulnérables à des formes particulières de domination, en raison d'une position sociale spécifique » (p. 32). L'autrice s'appuie sur Philip Pettit et sa théorie de la non-domination pour intégrer à l'analyse la dimension politique des relations de care. Qu'est-ce à dire ? La domination se définit ici par le fait qu'« un agent

en domine un autre si et seulement si il dispose d'un certain pouvoir sur celui-ci, en particulier le pouvoir d'interférer arbitrairement dans ses actions. Il le tient sous son emprise et cette emprise est arbitraire. » (Pettit, 2004, cité par Garrau, 2009, p. 33). Cette domination peut avoir un caractère individuel, collectif, elle affecte la personne qui en est l'objet et peut aussi relever de la négligence, c'est-à-dire de l'absence d'acte pour répondre aux besoins d'une personne. A contrario, la non-domination relève d'« un statut social qui rend relativement imperméable à toute interférence arbitraire et donne le moyen de jouir d'un sentiment de sécurité et de reconnaissance du rang qui est le nôtre dans la société, (...) une condition en vertu de laquelle une personne est plus ou moins immune, plus ou moins manifestement immune à toute interférence de nature arbitraire » (Pettit, cité par Garrau, p. 34). La domination sur les enfants prend un relief particulier au regard de cette définition. Mais cette non-domination peut être aussi pertinente pour ceux et celles qui dispensent le care, pas seulement pour ceux et celles qui en bénéficient, dans la mesure où « au jeu de la non-domination, les destins sont intimement liés » (Pettit, cité par Garrau, p. 34). Cette communauté de destin justifie donc que l'on s'intéresse à la domination tant du côté des pourvoyeurs de care que de ceux et celles qui le reçoivent. Pettit identifie deux stratégies politiques pour cette non-domination : la réciprocité des pouvoirs (« égaliser les ressources entre le dominant et le dominé ») et la disposition constitutionnelle : un tiers qui pourrait intervenir dans une interférence arbitraire en y mettant fin, et donc dégagerait la relation de care du huis-clos dans lequel elle pourrait être prise. Garrau se demande ainsi « si la meilleure manière de garantir la non-domination des bénéficiaires de care ne serait pas simplement de garantir celle des travailleurs de care. » (p. 35). Il s'agit selon nous d'un élément crucial pour le champ de la protection de l'enfance aujourd'hui. En ce qui concerne la catégorie des enfants, Pettit considère qu'ils doivent bénéficier de la même non-domination que les adultes qui ne peuvent agir sur eux de façon arbitraire. En écho au questionnement de Piterbraut-Merx, Garrau affirme : « L'enfant, ou tout autre bénéficiaire de care, sont dépendants au premier sens du terme dans la mesure où ils sont soumis à l'interférence d'un tiers, mais ne sont pas nécessairement dominés si existent des garanties politiques et sociales contre le risque d'interférence arbitraire. » (p. 36). La non-domination est pour Pettit un « bien social » et la liberté néorépublicaine qui est lui attachée une liberté « avec les autres » (p. 36) et non celle d'individus atomisés. Afin de donner aux activités de care une représentation sociale plus favorable qui impacterait positivement en retour le travail de care, « il faudrait que le care soit discuté et défini dans l'espace public non seulement comme un lieu possible de la domination, mais comme un aspect fondamental et positif de la vie individuelle et collective. » (Garrau, 2009, p. 38-39). En cela, le type d'institutions qui permettrait cette centralité du care pourrait être exploré et expérimenté.

Incertitude et nécessité du care

Dans un de ses ouvrages dont Pierre Niedergang (2021) a fait la critique, Tal Piterbraut-Merx évoque le care, la vulnérabilité humaine et le besoin de care de ceux et celles qui prennent soin, ce qui rend compte d'un nœud entre le soin et la blessure, et de la situation du care giver qui d'un côté, peut blesser en même temps qu'il soigne, et qui de l'autre, requiert lui-même potentiellement du soin. C'est cette double impossibilité, ou plutôt cette double infinitude du processus de soin, qui est mise en lumière : le soin n'est jamais total, achevé, surtout lorsque l'on parle de blessures autant psychiques que physiques. Le soin est tâtonnement, il est déambulation. Il renvoie chacun·e à sa propre humanité, à ses propres blessures, au miroir que l'autre nous tend sur nos propres traumatismes. Le care fonctionne alors comme un processus inachevé, toujours à remettre sur le métier, qui appelle une délicatesse et une incertitude, celle de ne pas avoir de réponse toute faite, celle de douter, celle d'être à la fois vulnérable, blessé·e, de blesser peut-être et de soigner pourtant, d'avoir aussi besoin de care, d'essayer et de peut-être ne pas y arriver, de recommencer, parce que la vie est dans l'amour des commencements – titre inspirant du livre de Pontalis (1994) – et l'issue n'est jamais donnée d'avance. C'est là où se situe l'espoir social et politique dont le care est porteur.

Conclusion

Cet article a cherché à retracer ma rencontre avec les travaux de Tal Piterbraut-Merx sur la domination adulte. Dans ce processus, mes propres émotions ont une fonction heuristique (Ferey, 2024) dans la mesure où elles attirent mon attention, modifient mon regard, ma manière de penser et de voir le monde en considérant autrement la place et le statut des enfants dans une société adultiste. Cet angle d'analyse paraît fécond et nécessaire à l'heure où les violences que subissent les enfants, la pauvreté ou les troubles de santé mentale qui les affectent ne peuvent plus être ignorés. Le travail de Tal invite ainsi à nous reconnecter à notre propre enfance, à ce que nous avons reçu, ce dont nous avons manqué, ce dont nous aurions eu besoin, et à « conjurer l'oubli » de l'enfant que nous avons été. En cela, cette démarche humanisante et historicisante recèle un potentiel émancipateur, faisant de nous des êtres vulnérables et acteur·ices de nos vies. Si ce processus heuristique, à travers la découverte de la voix de Tal, me rappelle à chaque instant que la vie peut s'arrêter brusquement, il me rappelle aussi que les pensées et les voix des autres, celles qui me bouleversent, m'émeuvent et me percutent, ne meurent que parce qu'elles sont négligées, ignorées ou oubliées, et qu'elles portent en elles, par notre lien à elles, la possibilité d'être infinies.

Références bibliographiques

- Burman, E. (1994). *Deconstructing developmental psychology*. Routledge.
- Charbonnier, S. (2023). Le pouvoir de l'ancienneté : « j'étais là avant », disent les adultes. *Mouvements*, 115(3), 26-37. <https://doi.org/10.3917/mouv.115.0026>
- Delphy, C. (1995). L'état d'exception : La dérogation au droit commun comme fondement de la sphère privée. *Nouvelles Questions Féministes*, 16(4), 73-114.
- Delphy, C. (2002, février). Les genres : Une différence culturelle [Entretien]. *No Pasaran !*, (6).
- Delphy, C. (2007). *Penser le genre*. Éditions de la tomate.
- Ferey, C. (2024). *Une justification épistémique pragmatiste de la démocratie : Connaissance et participation politique en contexte inégalitaire, de John Dewey à la philosophie féministe contemporaine* [Thèse de doctorat, Université Paris Nanterre]. <https://doi.org/10.70675/f5d0d15czeca1z4d7dzbc52zf1af9c2feccc>
- Firestone, S. (1972). *La dialectique du sexe : Le dossier de la révolution féministe* (S. Gleadow, trad.). Stock.
- Firestone, S. (2002). *Pour l'abolition de l'enfance* (S. Gleadow, trad.). Tahin Party.
- Gacem, K. (2024). L'intérêt des travaux d'Eva Feder Kittay pour l'éducation familiale. *Revue internationale de l'éducation familiale*, 54(2), 75-98. <https://doi.org/10.3917/rief.054.0075>
- Garrau, M. (2009). Le care entre dépendance et domination : L'intérêt de la théorie néorépublicaine pour penser une « caring society ». *Les ateliers de l'éthique/The Ethics Forum*, 4(2), 25-42. <https://doi.org/10.7202/1044450ar>
- Gilligan, C. (2008). *Une voix différente : Pour une éthique du care* (A. Kwiatek, trad. ; traduction révisée par V. Nurock ; 2e éd.). Flammarion.

- Huchet, É. (2025). « Se taire ou être parlés ? » Du rôle du porte-parole en situation d'inaudibilité. *Revue française d'éthique appliquée*, 16(1), 23-37. <https://doi.org/10.3917/rfeap.016.0023>
- Niedergang, P. (2021, 15 mars). Tal Piterbraut-Merx : Le scandale du corps écrit (*Outrages*). *Diacritik*. <https://diacritik.com/2021/03/15/tal-piterbraut-merx-le-scandale-du-corps-ecrit-outrages/>
- Pettit, P. (2004). *Républicanisme : Une théorie de la liberté et du gouvernement* (P. Savidan & J.-F. Spitz, trad.). Gallimard.
- Piterbraut-Merx, T. (2020). Doit-on protéger les enfants ? Les voies de la domination adulte. *Revue du Crieur*, 15(1), 106-113. <https://doi.org/10.3917/crieu.015.0106>
- Piterbraut-Merx, T. (2021a). L'émancipation des mineur·es, une prise en main ? *Délibérée*, 13(2), 51-58. <https://doi.org/10.3917/delib.013.0051>
- Piterbraut-Merx, T. (2021b, 28 avril). *Politiser l'enfance* [Conférence en ligne]. École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=xF6gSxKU7Zg>
- Piterbraut-Merx, T. (2023). Classe d'enfants : Politiser l'appropriation temporelle et l'oubli dans la domination adulte-enfant. *Mouvements*, 115(3), 14-25. <https://doi.org/10.3917/mouv.115.0014>
- Piterbraut-Merx, T. (2024). *La domination oubliée : Politiser les rapports adulte-enfant*. Éditions Blast.
- Pontalis, J.-B. (1994). *L'amour des commencements*. Gallimard.
- Saïdi, S. (2021, 25 octobre). Hommage à Tal. *FELiCiTE*. <https://doi.org/10.58079/opor>
- Sidorenko, E. (2015). Childism: Confronting prejudice against children [Compte rendu du livre *Childism: Confronting prejudice against children*, par E. Young-Bruehl]. *Journal of Playwork Practice*, 2(1), 108-110.

- Tronto, J. C. (2009). *Un monde vulnérable : Pour une politique du care* (H. Maury, trad.). La Découverte.
- Turmel, A. (2006). De la fatalité de penser la maturation en termes de développement : Quelques réflexions. Dans R. Sirota (dir.), *Éléments pour une sociologie de l'enfance* (p. 63-72). Presses universitaires de Rennes.
<https://doi.org/10.4000/books.pur.12512>

[1] <https://collectifenfantiste.fr/le-mouvement-enfantiste/>

[2] « la légitimation de l'échec d'un adulte ou d'une société à donner la priorité ou la primauté aux besoins des enfants sur ceux des adultes et aux besoins des futurs adultes sur ceux des adultes actuels. Il s'agit d'une inversion des rôles au niveau d'un principe » (Young-Bruehl, citée par Sidorenko, 2015, p. 108).

[3] Les pronoms masculins et féminins sont utilisés en alternance pour nommer cet auteur queer.

[4] Conférence à l'ENSBA de Lyon diffusée en ligne le 28 avril 2021.

[5] Soulignés par l'autrice.

[6] Elle fait entre autres la critique de la perspective de Kittay, nous ne sommes pas tout à fait en accord avec cette critique mais nous ne pourrions malheureusement pas en débattre avec elle.

[7] En cela, il nous semble que l'auteur ne fait pas justice à Kittay et à son concept de *doulia* (Gacem, 2024).

[8] Souligné par l'auteur.

[9] On notera que les assistant·es familiaux·les qui accueillent un enfant peuvent décider de mettre fin à cet accueil, cela n'évacue en rien la dimension de la vulnérabilité qui reste présente et les dilemmes éthiques liés à ce choix.

[10] Philosophe irlandais, auteur du livre *Republicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement* (2004).